

*Direction des transports terrestres***Décision du 20 février 2004 portant composition du comité technique paritaire spécial de la direction des transports terrestres**NOR : *EQU0410062S*

Le directeur des transports terrestres,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat, notamment l'article 11, second alinéa ;  
Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 modifié portant création de comités techniques paritaires à l'administration centrale et dans les services déconcentrés du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;  
Vu l'arrêté du 14 novembre 2003 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;  
Vu l'arrêté du 20 janvier 2004 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, suite à la consultation du 8 janvier 2004,  
Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Sont désignés comme membres titulaires et membres suppléants du comité technique paritaire spécial de la direction des transports terrestres en qualité de représentants de l'administration :

*Membres titulaires*

M. Raulin (Patrice) ;  
M. Maler (Philippe) ;  
M. Cailleton (Romain) ;  
M. Rat (Gilles) ;  
M. Menoret (Bernard) ;  
Mme Buch (Pascale) ;  
Mme AUFAN (Magali) ;  
M. Mignerey (Pascal) ;  
Mme Giraud (Liliane) ;  
Mme Oustlant (Mireille).

*Membres suppléants*

M. Ferrand (Nicolas) ;  
Mme Barrault (Arlette) ;  
M. Vernier (Jacques) ;  
M. Labia (Patrick) ;  
M. Papinutti (Marc) ;  
Mme Lhomme (Nicole) ;  
Mme Bigot (Caroline) ;  
Mme Bardy (Catherine) ;  
M. Perret (Jacques) ;  
M. James (Bertrand).

## Article 2

Sur proposition des organisations syndicales, sont désignés comme membres titulaires et suppléants du comité technique paritaire spécial de la direction des transports terrestres en qualité de représentants du personnel.

*Membres titulaires CFDT*

Mme Cumunel (Catherine) ;  
Mme Reland (Chantal) ;  
Mme Schopphoven (Corinne) ;  
M. Viardot (Michel).

*Membres titulaires CGT*

Mme Baaba (Yasmina) ;  
Mme Bourgois (Brigitte) ;  
M. Demay (Arnaud) ;  
Mme Watellier (Collette).

*Membres titulaires FO*

M. Bretonnière (Francis) ;  
Mme Meresse (Colette).

*Membres suppléants CFDT*

Mme Boulain (Martine) ;  
M. Leuxe (André) ;  
Mme Tilliet (Marie-Claire) ;  
M. Niquet (Gérard).

*Membres suppléants CGT*

Mme Baaba (Nadia) ;  
Mme Brisacier (Danièle) ;  
M. Dussart (Olivier) ;  
M. Tourbez (Christian).

*Membres suppléants FO*

Mme Mesnage (Eliane) ;  
Mme Digon (Danièle).

Article 3

Les membres titulaires et suppléants du comité technique paritaire spécial de la direction des transports terrestres sont désignés pour une période de trois ans à compter du 20 janvier 2004.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

*Le directeur des transports  
terrestres,  
P. Raulin*